

L'Eucharistie (3)

1. La présence réelle eucharistique

Dans la célébration de l'Eucharistie se rend présente la Personne du Christ – le Verbe incarné, crucifié, mort et ressuscité pour le salut du monde –, selon une modalité de présence qui est un mystère surnaturel, unique. Le fondement de cette doctrine se trouve dans l'institution même de l'Eucharistie, lorsque Jésus identifia les dons qu'il offrait à son corps et à son sang (« ceci est mon Corps... ceci est mon Sang... »), c'est-à-dire, à sa corporéité inséparablement unie au Verbe et, par conséquent, à sa Personne tout entière.

Nous avons la certitude que le Christ Jésus est présent de multiples manières dans son Église : dans sa Parole, dans la prière des fidèles (cf. Mt 18, 20), dans les pauvres, dans les malades, dans ceux qui sont en prison (cf. Mt 25, 31-46), dans les sacrements et spécialement dans la personne du ministre consacré. Mais, surtout, il est présent sous les espèces eucharistiques (cf. *Catéchisme*, 1373).

La singularité de la présence eucharistique du Christ se trouve dans le fait que le Saint-Sacrement contient véritablement, réellement et substantiellement le Corps et le Sang conjointement à l'Âme et à la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu est Homme parfait, celui-là même qui est né de la Vierge Marie, est mort sur la croix et qui est maintenant assis dans les cieux à la droite du Père. « Cette présence, on la nomme 'réelle', non à titre exclusif, comme si les autres présences n'étaient pas 'réelles', mais par excellence parce qu'elle est *substantielle*, et que par elle le Christ, Dieu et homme, se rend présent tout entier » (*Catéchisme*, 1374).

Le terme *substantiel* a pour but d'indiquer la consistance de la présence personnelle du Christ dans l'Eucharistie : ce n'est pas simplement une « figure », capable de « signifier » et de stimuler l'esprit à penser au Christ, présent en réalité dans un autre lieu, au Ciel ; ce n'est pas non un simple signe, par l'intermédiaire duquel nous est offerte la « vertu salvatrice » -la grâce-, qui provient du Christ. L'Eucharistie est, bien plus, la présence objective de l'être-en-soi (la substance) du Corps et du Sang du Christ, c'est-à-dire de toute son Humanité - inséparablement unie à la Divinité par l'union hypostatique -, quoique voilée sous les « espèces » ou apparences du pain et du vin.

En conséquence, « la présence du véritable Corps du Christ et du véritable Sang du Christ dans ce sacrement, "on ne l'apprend point par les sens, mais *par la foi seule*, laquelle s'appuie sur l'autorité de Dieu" » (*Catéchisme*, 1381). Ce fait est très bien exprimé par la strophe suivante de l'*Adoro te devote* : *Visus, tactus, gustus, in te fallitur / Sed auditu solo tuto creditur / Credo quidquid dixit Dei Filius: / Nil hoc verbo Veritatis verius* (La vue, le goût, le toucher ne T'atteignent pas : à ce qu'on entend dire seulement il faut se fier ; je crois tout ce qu'a dit le Fils de Dieu ; rien de plus vrai que cette parole de la Vérité).

2. La transsubstantiation

La présence véritable, réelle et substantielle du Christ dans l'Eucharistie suppose une conversion extraordinaire, surnaturel, unique. Une telle conversion a son fondement dans les paroles mêmes du Seigneur : « Prenez et mangez, ceci est mon Corps... buvez-en tous, car ceci est mon Sang, (le sang) de la nouvelle alliance... » (Mt 26, 26-28). En effet ces paroles deviennent réalité seulement si le pain et le vin cessent d'être du pain et du vin et se convertissent au Corps et au Sang du Christ, parce qu'il est impossible qu'une même chose puisse être simultanément deux êtres distincts : du pain et le Corps du Christ ; du vin et le Sang du Christ.

Sur ce point le *Catéchisme de l'Église Catholique* rappelle « Le Concile de Trente résume la foi catholique en déclarant : " Parce que le Christ, notre Rédempteur, a dit que ce qu'il offrait sous l'espèce du pain était vraiment son Corps, on a toujours eu dans l'Église cette conviction, que déclare le saint Concile de nouveau : par la consécration du pain et du vin s'opère le changement de toute la substance du pain en la substance du Corps du Christ notre Seigneur et de toute la substance du vin en la substance de son Sang; ce changement, l'Église catholique l'a justement et exactement appelé transsubstantiation » (*Catéchisme*, 1376). Cependant restent sans altération les apparences du pain et du vin c'est-à-dire les « espèces eucharistiques ».

Quoique les sens captent véritablement les apparences du pain et du vin, la lumière de la foi nous fait connaître que ce qui est réellement contenu sous le voile des espèces eucharistiques est la substance du Corps et du Sang du Seigneur. Grâce à la permanence des espèces sacramentelles du pain, nous pouvons affirmer que le Corps du Christ - sa personne tout entière - est réellement présent sur l'autel, ou dans le ciboire, ou dans le Tabernacle.

3. Propriété de la présence eucharistique

Le mode de présence du Christ dans l'Eucharistie est un mystère admirable. Selon la foi catholique Jésus-Christ est présent tout entier, avec sa corporéité glorifiée, sous chacune des espèces eucharistiques, et tout entier dans chacune des parties résultant de la division des espèces, de sorte que la fraction du pain ne divise pas le Christ (cf. *Catéchisme*, 1377) (1). Il s'agit d'une modalité de présence singulière parce qu'elle est invisible et intangible, et, en outre, permanente, en ce sens que, une fois réalisée la consécration, elle dure tout le temps que subsistent les espèces eucharistiques.

4. Le culte de l'Eucharistie

La foi dans la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie a conduit l'Église à accorder un culte de latrie (c'est-à-dire d'adoration) au Saint-Sacrement, tant pendant la liturgie de la Messe (c'est pourquoi il est indiqué que nous nous mettions à genoux ou que nous nous inclinions profondément devant les espèces consacrées), qu'en dehors de la célébration : en conservant avec le plus grand respect possible les hosties consacrées dans le Tabernacle, en les présentant aux fidèles pour qu'ils les vénèrent avec solennité, en les portant en procession etc. (cf. *Catéchisme*, 1378).

On conserve la Sainte Eucharistie dans le Tabernacle (2) :

- principalement pour pouvoir donner la Sainte Communion aux malades et à d'autres fidèles dans l'impossibilité de participer à la Sainte messe ;
- en outre pour que l'Église puisse rendre le culte d'adoration à Dieu de Notre Seigneur présent dans le Très Saint-Sacrement, (d'une manière spéciale pendant l'Exposition de la Sainte Eucharistie lors du Salut au Saint-Sacrement ; pendant la procession du Saint-Sacrement en la Solennité du Corpus Christi (Fête-Dieu), etc.) ;
- et pour que les fidèles puissent toujours adorer le Seigneur présent dans le Saint-Sacrement par de fréquentes visites. En ce sens Jean-Paul II affirme : « L'Eglise et le monde ont grand besoin du culte eucharistique. Jésus nous attend dans ce sacrement de l'amour. Ne mesurons pas notre temps pour aller le rencontrer dans l'adoration, dans la contemplation pleine de foi et prête à réparer les grandes fautes et les grands délits du monde. Que notre adoration ne cesse jamais ! » (3).

Deux grandes fêtes liturgiques (Solennités) célèbrent d'une manière spéciale ce Mystère Sacré : le Jeudi Saint (on commémore l'institution de l'Eucharistie et du sacrement de l'Ordre) et la solennité du Corps et du Sang du Christ) (spécialement destinée à l'adoration et à la contemplation du Seigneur dans l'Eucharistie).

5. L'Eucharistie, Banquet Pascal de l'Église

5.1. Pourquoi l'Eucharistie est-elle le banquet pascal de l'Église ?

L'Eucharistie est le banquet pascal parce que le Christ, accomplissant sacramentellement sa pâque, [le passage de ce monde au Père par sa Passion, sa mort, sa résurrection et son ascension dans la gloire] (4) nous donne son Corps et son Sang offerts en nourriture et en boisson. Il nous unit à lui et entre nous dans son sacrifice » (*Compendium*, 287).

5.2. La célébration de l'Eucharistie et la Communion avec le Christ

« La messe est à la fois et inséparablement le mémorial sacrificiel dans lequel se perpétue le sacrifice de la croix, et le banquet sacré de la communion au Corps et au Sang du Seigneur. Mais la célébration du sacrifice eucharistique est toute orientée vers l'union intime des fidèles au Christ par la communion. Communier, c'est recevoir le Christ lui-même qui s'est offert pour nous. » (*Catéchisme*, 1382).

La Sainte Communion ordonnée par le Christ (« prenez et mangez ... buvez en tous... » : Mt 26, 26-28 ; Mc 14, 22-24 ; Lc 22,14-20 1 Co 11, 23-26) fait partie de la structure fondamentale de la célébration de l'Eucharistie. Ce n'est que lorsqu'il est reçu par les fidèles comme nourriture de vie éternelle que le fait pour le Christ de se faire aliment atteint sa plénitude de sens et que s'accomplit le mémorial institué par lui (5). C'est pourquoi l'Église recommande vivement la communion sacramentelle à tous ceux qui participent à la célébration eucharistique dans les dispositions requises pour recevoir dignement le Saint-Sacrement (6).

5.3. Nécessité de la Sainte Communion

Lorsque Jésus a promis l'Eucharistie il a affirmé que cette nourriture n'est pas seulement utile mais nécessaire : elle est condition de vie pour ses disciples « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'avez point la vie en vous-mêmes » (Jean 6,53)

Manger est une nécessité pour l'homme. Et de même que la nourriture naturelle maintient l'homme en vie et lui donne des forces pour cheminer en ce monde, de manière semblable l'Eucharistie maintient dans le chrétien la vie dans le Christ qu'il a reçue avec le baptême, et lui donne des forces pour être fidèle au Seigneur sur cette terre, jusqu'à ce qu'il parvienne à la Maison du Père. Les Pères de l'Église ont interprété le pain et l'eau que l'Ange offrit au prophète Élie comme le type de l'Eucharistie (cf. 1 R 19,1-8) : après avoir reçu le don, celui qui était épuisé récupère sa vigueur et devient capable d'accomplir la mission de Dieu.

La communion ainsi conçue n'est pas un élément qui peut être ajouté arbitrairement à la vie chrétienne ; elle n'est pas nécessaire seulement pour quelques fidèles spécialement engagés dans la mission de l'Église, mais elle est une nécessité vitale pour tous : seul peut vivre dans le Christ et diffuser son Évangile celui qui se nourrit de la vie même du Christ.

Le désir de recevoir la Sainte Communion devrait être toujours présent chez les chrétiens, comme doit être permanente la volonté de parvenir à la fin ultime de notre vie. Ce désir de recevoir la communion, explicite ou moins implicite, est nécessaire pour obtenir le salut.

En outre, la réception *de fait* de la Communion est nécessaire, d'une nécessité de précepte ecclésiastique, pour tous les chrétiens qui ont atteint l'usage de raison : « L'Église fait obligation aux fidèles (...) de recevoir au moins une fois par an l'Eucharistie, si possible au temps Pascal, préparés par le sacrement de

la Réconciliation. » (*Catéchisme*, 1389). Ce précepte ecclésiastique n'est qu'un minimum, qui ne sera pas toujours suffisant pour le développement d'une authentique vie chrétienne. C'est l'Église elle-même qui « recommande vivement aux fidèles de recevoir la sainte Eucharistie les dimanches et les jours de fête, ou plus souvent encore, même tous les jours » (*Catéchisme*, 1389).

5.4. Le ministre de la Sainte Communion

Le ministre ordinaire de la Sainte Communion est l'évêque, le prêtre et le diacre (7). Le ministre extraordinaire permanent est l'acolyte (8). Peuvent être des ministres extraordinaires de la communion d'autres fidèles auxquelles l'Ordinaire du lieu aura accordé la faculté de distribuer l'Eucharistie, quand on l'aura jugé nécessaire pour l'utilité pastorale des fidèles, et en l'absence d'un prêtre, d'un diacre ou d'un acolyte disponibles (9).

« Il n'est pas permis aux fidèles de prendre l'hostie consacrée ni le calice sacré par propre initiative, ni moins encore qu'il soit passé entre eux de main en main (10). À propos de cette norme, il est opportun de considérer que la Communion a valeur d'un signe sacré ; ce signe doit manifester que l'Eucharistie est un don de Dieu à l'homme ; c'est pourquoi, dans les conditions normales on devra distinguer, dans la distribution de l'Eucharistie, entre le ministre qui dispense le Don, offert par le Christ lui-même, et le sujet qui le reçoit avec gratitude dans la foi et dans l'amour.

5.5. Les dispositions pour recevoir la sainte communion

Dispositions de l'âme

Pour communier dignement il est nécessaire d'être en état de grâce de Dieu. « Celui qui mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice ; car celui qui mange et boit [indignement], sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit son propre jugement » (1 Co 11,27-29). En conséquence nul ne doit s'approcher de la Sainte Eucharistie qui ait conscience de péché mortel aussi contrit qu'il puisse être, sans le recours préalable à la confession sacramentelle (*Catéchisme*, 1385).

Pour communier avec fruit il est requis, outre l'état de grâce, un effort sérieux pour recevoir le Seigneur avec la plus grande dévotion actuelle possible : la préparation (lointaine et proche), le recueillement, des actes d'amour et de réparation, d'adoration, d'humilité, l'action de grâces, etc.

Dispositions du corps

La révérence intérieure devant la Sainte Eucharistie doit se refléter aussi dans les dispositions du corps. L'Église prescrit le jeûne. Pour les fidèles de rite latin le jeûne consiste à s'abstenir de toute nourriture ou boisson (à l'exception de l'eau ou de médicaments) une heure avant de communier (11). On doit également prêter une attention soignée à la propreté du corps, à la manière de se vêtir de façon adaptée, aux gestes de vénération qui manifestent le respect et l'amour envers le Seigneur, présent dans le Saint-Sacrement (cf. *Catéchisme*, 1387).

La manière traditionnelle de recevoir la Sainte Communion dans le rite latin - qui est le fruit de la foi, de l'amour et de la piété multiséculaire de l'Église - et de la recevoir à genoux et dans la bouche. Les motifs qui ont donné lieu à cette pieuse et très ancienne coutume continuent à avoir pleine validité. On peut également communier debout et, dans certains diocèses du monde, il est permis -mais jamais imposé - de recevoir la communion dans la main (12).

5.6. L'âge et la préparation pour recevoir la première Communion

Le précepte de la communion sacramentelle oblige à partir de l'usage de raison. Il convient de préparer très bien les enfants et de ne pas retarder la première communion : « Laissez les petits enfants venir à moi, et ne les en empêchez pas, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent » (Marc 10, 14) (13).

Pour pouvoir recevoir communion, il est requis que l'enfant ait une connaissance suffisante, selon sa capacité, des principaux mystères de la foi, et qu'il sache distinguer le Pain eucharistique du pain commun. « Les parents en premier lieu et ceux qui en tiennent lieu, de même que le prêtre, ont l'obligation de s'assurer que les enfants qui sont parvenus à l'âge de raison se préparent de façon convenable et se nourrissent au plus tôt, s'étant préalablement confessés, à recevoir cette nourriture divine » (14).

5.7. Les effets de la Sainte Communion

Ce que la nourriture produit dans le corps pour le bien de la vie physique, l'Eucharistie le produit dans l'âme, d'une manière infiniment plus sublime, pour le bien de la vie spirituelle. Mais tandis que la nourriture se convertit en notre substance corporelle, en recevant la Sainte Communion, c'est nous qui nous *convertissons* au Christ : « Tu ne me convertiras pas en toi, comme la nourriture en ta chair, c'est toi qui te transformera en Moi » (15). Par l'Eucharistie la vie nouvelle dans le Christ, initiée pour le croyant par le baptême (cf. Rm 6, 3-4 ; Ga 3, 27-28), peut se consolider et se développer pour atteindre sa plénitude (cf. Ep 4, 13) permettant au chrétien de mener à son terme l'idéal énoncé par saint Paul : « Si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi » (Ga 2, 20) (16).

C'est pourquoi, l'Eucharistie nous configure au Christ, nous rend participant de l'être et de la mission du Fils, nous identifie à ses intentions et à ses sentiments, nous donne la force d'aimer comme le Christ nous le demande (cf. Jn 13, 34-35), pour enflammer tous les hommes et toutes les femmes de notre temps aux feux de l'amour divin qu'il est venu apporter sur la terre (cf. Lc 12, 49). Tout cela doit se manifester effectivement dans notre vie : « Si la réception du corps du Seigneur nous a renouvelés, nous devons le prouver par nos actes. Que nos pensées soient sincères: qu'elles soient des pensées de paix, de générosité, de service. Que nos paroles soient véridiques, claires, opportunes; qu'elles sachent consoler et aider; surtout, qu'elles sachent apporter aux autres la lumière de Dieu. Que nos actes soient cohérents, efficaces, opportuns; qu'ils aient le *bonus odor Christi*, la bonne odeur du Christ, parce qu'ils rappelleront sa façon d'agir et de vivre » (17).

Dieu par la Sainte Communion, fait croître la grâce et les vertus, pardonne les péchés véniels et la peine temporelle, préserve des péchés mortels et accorde la persévérance dans le bien : en un mot, il resserre les liens d'union avec Lui (cf. *Catéchisme*, 1394-1395). Mais l'Eucharistie n'a pas été instituée pour le pardon des péchés mortels ; c'est là le propre du sacrement de la confession (cf. *Catéchisme*, 1395).

L'Eucharistie est la source de l'unité de tous les fidèles chrétiens dans le Seigneur, c'est-à-dire de l'unité de l'Église, Corps Mystique du Christ (cf. *Catéchisme*, 1396).

L'Eucharistie est gage ou garantie de la gloire future, c'est-à-dire de la résurrection et de la vie éternelle et du bonheur près de Dieu, Un et Trine, des Anges et de tous les saints : « Le Christ ayant passé de ce monde au Père, nous donne dans l'Eucharistie le gage de la gloire auprès de Lui : la participation au Saint Sacrifice nous identifie avec son Cœur, soutient nos forces au long du pèlerinage de cette vie, nous fait souhaiter la Vie éternelle et nous unit déjà à l'Église du Ciel, à la Sainte Vierge Marie et à tous les Saints » *Catéchisme de l'Église*, 1419).

Bibliographie fondamentale

Catéchisme de l'Église Catholique, 1373-1405.

JEAN PAUL II, Enc. *Ecclesia de Eucharistia*, 17-IV-2003, 15; 21-25; 34-46.

BENOÎT XVI, Ex. Ap. *Sacramentum caritatis*, 22-II-2007, 14-15; 30-32; 66-69.

CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 25-III-2004, 80-107; 129-145; 146-160.

Lectures recommandées

SAINT JOSEMARIA, Homélies, *Le jour de la Fête-Dieu*, Quand le Christ passe, 150-161.

J. Ratzinger, *Dieu nous est proche. L'Eucharistie au cœur de l'Église*, Parole et Silence, 2003.

J. Echevarria, *Vivre la Sainte Messe*, Le Laurier, Paris, 2010.

J.R. Villar – F.M. Arocena – L. Touze, *Eucaristía*, in C. Izquierdo (dir.), *Diccionario de Teología*, Eunsa, Pamplona 2006, pp. 358-360.

Notes

- 1 C'est pourquoi, « la communion à la seule espèce du pain permet de recevoir tout le fruit de grâce de l'Eucharistie » (*Catéchisme*, 1390).
- 2 Cf. Paul VI, Encyclique *Mysterium fidei*, 56 ; Jean-Paul II, Enc. *Ecclesia de Eucharistia*, 29 ; Benoît XVI, Ex. Ap. *Sacramentum caritatis*, 66-69 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 129-145.
- 3 Jean-Paul II, Lettre *Dominicae Cenae*, 3.
- 4 Le mot *Pâques* vient de l'hébreu et signifie à l'origine *passage, traversée*. Dans le livre de l'Exode, qui raconte la première Pâque hébraïque (cf. Ex 12, 1-14 et Ex 12 21-27), ce mot est lié au verbe "dépasser", au *passage* du Seigneur et de son ange dans la nuit de la libération (quand le Peuple élu a célébré la Cène pascale), et au *passage* du Peuple de Dieu de l'esclavage de l'Égypte à la liberté de la terre promise.
- 5 Cela ne veut pas dire que sans la communion de toutes les personnes présentes la célébration de l'Eucharistie serait invalide, ou bien que tous doivent communier sous les deux espèces : cette communion n'est nécessaire que pour le prêtre célébrant.
- 6 Cf. Missel Romain, *Institutio generalis*, 80 ; Jean-Paul II, Enc. *Ecclesia de Eucharistia*, 16 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 81-83; 88-89.
- 7 Cf. CIC, 910 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, 92-94
- 8 Cf. CIC, 910, § 2 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, 98 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 154-160.
- 9 Cf. CIC, 910, § 2 et 230 § 3 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, 100 et 162 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 88.

- 10 Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 94; cf. Missel Romain, *Institutio generalis*, 160.
- 11 Cf. CIC, 910, § 1.
- 12 Cf. Jean-Paul II, Lettre *Dominicae Cena*, 11 ; Missel Romain, *Institutio generalis*, 161 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 92.
- 13 Cf. Saint Pie X, Décret *Quam singulari*, 1 : DS 3530 ; CIC, 913-914 ; Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 87.
- 14 CIC, 914 ; cf. *Catéchisme*, 1457.
- 15 Saint Augustin, *Confessions*, 7, 10 : CSEL 38/1, 157.
- 16 Il est clair que si les effets salvifiques de l'Eucharistie ne s'obtiennent pas en une fois dans leur plénitude « ce n'est pas par un manque de puissance du Christ, mais par un manque de dévotion de l'homme » (St Thomas d'Aquin, S. Th. q. 79, a. 5, ad. 3).
- 17 Saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, 156.